



BUREAU DE L'OMBUDSMAN
Ville de Gatineau

RAPPORT D'ENQUÊTE 2021-2842

Chiens errants et nuisances dans le secteur du parc du Lac-Beauchamp

Maryline Caron

Ombudsman de Gatineau

27 mai 2021



BUREAU DE L'OMBUDSMAN
Ville de Gatineau

Table des matières

Description sommaire de la situation	3
Attente du citoyen	3
Portée de l'enquête : Mise en contexte, documentation et entrevues	3
Analyse et constat	4
État de situation du Service du contrôle animalier.....	4
État de situation du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés	5
Les constats	5
Retour sur les attentes des citoyens	6
Conclusion	6
Recommandations	6
1) Recommandation OMB-LSDC-2021-1.0.....	6
2) Recommandation OMB-LSDC-2021-1.1	7



BUREAU DE L'OMBUDSMAN Ville de Gatineau

Description sommaire de la situation

Le citoyen est insatisfait du suivi de ses requêtes par le Service du contrôle animalier, car ceux-ci disent qu'ils ne peuvent rien faire pour les chiens errants qui se retrouvent sur sa propriété. On lui aurait mentionné qu'il y a seulement deux préposés aux animaux pour couvrir l'ensemble du territoire de la Ville de Gatineau et que les patrouilles dans le secteur du Lac-Beauchamp ont été suspendues et il a été référé à son conseiller municipal.

Le citoyen précise que certains chiens sont menaçants et qu'il est inquiet pour la sécurité de ses enfants.

Attente du citoyen

- Que la Ville applique la Loi et la réglementation municipale, donne des amendes et procède à des patrouilles.

Portée de l'enquête : Mise en contexte, documentation et entrevues

À titre d'information, il importe de faire une mise en contexte et de préciser que l'ombudsman a traité un dossier similaire en provenance du secteur d'Aylmer. En ce sens, la portée de l'enquête est similaire et les recommandations qui en résultent sont applicables pour l'ensemble du territoire de la Ville de Gatineau.

Le dossier des chiens est un dossier actif à la Ville de Gatineau, du point de vue administratif et politique. Plusieurs services municipaux sont impliqués directement ou indirectement, dont les Services des loisirs, du contrôle animalier, des travaux publics, et de la police. Des analyses ont été réalisées et présentées au conseil municipal et des avis de motions ainsi que des résolutions ont été proposées et adoptées¹.

Comme le Bureau de l'ombudsman n'a pas le pouvoir d'intervenir ou d'enquêter sur les décisions du conseil municipal ou de l'un de ses comités, la portée de l'enquête se limite à l'application de la réglementation concernant les nuisances causées par les chiens errants dans le secteur nord du Lac-Beauchamp.

En plus des informations transmises par le citoyen, les documents suivants ont été analysés :

- Les requêtes n° 1675777 et 1738078;
- Rapport 2006 de la Ville de Gatineau concernant les aménagements de sites d'aires d'exercices pour chien;
- Règlement n° 183-2005 concernant la garde, le contrôle et le soin des animaux dans les limites de la Ville de Gatineau;
- Règlement n° 183-16-2021 modifiant la liste des parcs à chiens du règlement n° 183-2005;
- Avis de motion du règlement n° 183-18-2021 visant à augmenter les amendes de certaines infractions en conformité avec la réglementation d'application;

¹ AM-2021-167, CM-2020-148, CM-2020-149, CM-2020-263.



BUREAU DE L'OMBUDSMAN
Ville de Gatineau

- Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens, chapitre P-38.002, r. 1;
- Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens, chapitre P-38.002;
- Affichages des postes de préposés aux animaux, aux stationnements et des surveillants de parcs;
- Rapport statistique des visites effectuées par la division du contrôle animalier;
- Bilan de la présence des chiens dans les parcs, présentation au comité plénier (5 novembre 2019);
- Révision du niveau de service pour les gardiens de chiens, présentation au comité plénier (6 avril 2021);
- Projet 2021, niveau de service pour les gardiens de chiens;
- Protocole d'entente entre la Ville de Gatineau et la SPCAO.

Dans le cadre de l'enquête, des consultations et des entrevues ont été réalisées auprès des personnes suivantes:

- Directrice exécutive, Direction générale;
- Directeur, Service de police de Gatineau;
- Directrice par intérim, Service des loisirs, des sports et du développement des communautés;
- Chef de section, Service des loisirs, des sports et du développement des communautés;
- Coordinatrice, Service de police de Gatineau, division du contrôle animalier;
- Chef de section, Loisirs, sports et développement des communautés.

Analyse et constat

État de situation du Service du contrôle animalier

Le Service du contrôle animalier est conscient de la problématique vécue par les résidents du secteur du Lac-Beauchamp. Depuis 2018, 77 visites ont été réalisées dont 56 en 2021.

En termes de fonctionnement, le service doit, entre autres, prioriser les chiens potentiellement dangereux, les animaux abandonnés, les animaux errants sauvages et domestiques nuisibles à la circulation et les chiens errants à proximité d'une école. Le temps de déplacement et l'identification du propriétaire d'un chien errant représentent un défi important pour émettre des avis ou constats d'infraction. La collaboration du citoyen à fournir des informations sur les contrevenants, le refus de s'identifier du contrevenant aux préposés et la réticence des citoyens à témoigner lors d'une audience à la cour sont des obstacles à l'émission de constats d'infraction.

Il y a aussi un enjeu de ressources humaines en lien avec le nombre de préposés et les horaires de travail conventionnés. Il y a actuellement 2 postes à temps plein de préposé aux animaux pour tout le territoire de la Ville. Lors de la période estivale, il y a un poste en surcroît pour 22 semaines ainsi qu'un surcroît administratif pour la gestion des chiens



BUREAU DE L'OMBUDSMAN Ville de Gatineau

dangereux pour 30 semaines. L'horaire des préposés est de 7 h à 15 h du lundi au jeudi et de 7 h à midi le vendredi. Des démarches sont en cours pour l'ajout d'un poste. De plus, il y a un protocole d'entente avec la SPCA pour intervenir lors des situations urgentes en dehors des heures couvertes par le Service du contrôle animalier.

Avec un objectif d'optimisation, le Service du contrôle animalier a confirmé la mise en place des mesures suivantes :

- En 2021, pour le parc du Lac-Beauchamp, il y a eu 56 patrouilles régulières par les préposés aux animaux et deux patrouilles en temps supplémentaires ont été effectuées au cours du mois d'avril.

En suivi d'une nouvelle requête:

- Une intervention a été réalisée auprès d'une personne qui contrevenait à la règle interdisant de promener plus de 4 chiens. Le plaignant ayant retiré sa plainte, l'émission du constat a été suspendue. Toutefois, cette intervention a permis de constater que la « promeneuse de chiens » n'avait pas de permis d'affaires pour opérer. Un suivi a été effectué par le Service de l'urbanisme.

État de situation du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés

Des travaux sont en cours en prévision de l'installation d'une clôture pour délimiter le parc à chiens sans laisse d'une superficie 30,000 pi² situé face au 557, boulevard Saint-René Est. Le Service des infrastructures travaille actuellement à l'élaboration des plans d'aménagement et par la suite des appels d'offres devront être faits. Les échéanciers ne sont pas connus.

Suite à l'installation de la clôture, des affiches indiquant que les chiens doivent être tenus en laisse dans les stationnements seront installées.

Les constats

Suite à l'analyse des informations recueillies et des faits, voici les principaux constats:

- Une analyse du contrôle animalier démontre une augmentation de la problématique des chiens errants de 2018 à 2021 pour le secteur du parc du Lac-Beauchamp;
- Les patrouilles n'ont pas été suspendues dans le secteur du parc du Lac-Beauchamp;
- Les interventions des préposés aux animaux pour les chiens errants qui se retrouvent sur un terrain privé sont très limitées et sont priorisées lorsqu'il s'agit d'un chien potentiellement dangereux;
- La superficie du territoire du Lac-Beauchamp représente une limite importante pour capturer un chien errant en liberté;
- L'identification du propriétaire du chien errant limite l'émission d'avis et de constat d'infraction.



BUREAU DE L'OMBUDSMAN
Ville de Gatineau

Retour sur les attentes des citoyens

- Attente 1 - Que la Ville applique la Loi et la réglementation municipale, donne des amendes et procède à des patrouilles :
 - Suite à la prochaine campagne d'information portant sur les nouvelles règles en vigueur pour la garde le contrôle et le soin des animaux, le Service du contrôle animalier s'engage à donner aux contrevenants des avis et des constats d'infraction en tenant compte de la hausse des amendes;
 - L'augmentation du montant des amendes de 300 \$ à 500 \$ pour ce type d'infraction devrait avoir un effet dissuasif plus important pour les propriétaires de chiens.

Conclusion

En résumé, les récentes modifications apportées à la réglementation municipale pour répondre aux exigences minimales de la Loi provinciale ainsi que l'augmentation des niveaux de services, par exemple l'installation de clôture pour les parcs à chien sans laisse, sont des mesures pouvant aider à contrôler les nuisances occasionnées par les chiens errants.

Toutefois, il est possible de conclure qu'outre l'effet dissuasif des amendes, les partenariats avec les associations canines et la SPCAO, la sensibilisation et la responsabilisation des propriétaires de chiens sont des conditions essentielles pour limiter les nuisances des chiens errants et favoriser le « vivre-ensemble ».

Recommandations

Les recommandations suivantes font suite à une enquête concernant les chiens errants dans le secteur Aylmer et sont valables pour tous les secteurs de la Ville de Gatineau, incluant le parc du Lac-Beauchamp. Voici les deux recommandations adressées à la Direction générale en date du 20 mai 2021.

Considérant que les cours d'éducation canine ne sont pas accessibles pour tous les citoyens et qu'ils peuvent représenter un moyen efficace de favoriser le vivre-ensemble:

1) Recommandation OMB-LSDC-2021-1.0

« Il est recommandé d'évaluer la faisabilité d'inclure un cours d'éducation canine dans la programmation du programme Culture et Loisirs ».

Indicateur de résultat :

- Document d'analyse de faisabilité.



BUREAU DE L'OMBUDSMAN
Ville de Gatineau

2) Recommandation OMB-LSDC-2021-1.1

Considérant l'importance de promouvoir de façon permanente le respect du « code de conduite » pour les propriétaires de chiens pour consolider la culture du « vivre-ensemble »;

Considérant les quarts de travail à horaires variables des surveillants de parc présents dans les divers parcs municipaux:

« Il est recommandé que les surveillants de parc soient formés et impliqués dans la sensibilisation et la promotion du « code de conduite » pour les propriétaires de chiens ».

Indicateur de résultat :

- Plan de formation, description des tâches des surveillants de parc.

Maryline Caron
Ombudsman

MC/jml

Pièce jointe : CM-2019-100

Copie conforme:

M. Luc Beaudoin, directeur du SPVG
M^{me} Geneviève D'Amours, directrice par intérim du Service des LSDC
M^{me} Andrée Loyer, directrice exécutive à la Direction générale
M. Yvan Moreau, directeur du Centre de services de Gatineau